



## Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

### Histoire 9<sup>e</sup>-11<sup>e</sup> Année scolaire 2018-2019

Dans ce document, toute désignation de fonction, de statut, de grade ou de titre s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

#### Cadre pédagogique

L'Histoire s'inscrit dans le domaine des Sciences humaines et sociales (SHS) du Plan d'études romand (PER), lequel développe quatre objectifs (cf. PER, Cycle 3, MSN – SHS, p. 61) :

- faire découvrir des cultures et des modes de pensée différents à travers l'espace et le temps,
- identifier et analyser le système de relations qui unit chaque individu et chaque groupe social au monde et aux autres,
- comprendre la façon dont les sociétés se sont organisées et ont organisé leur espace à différents moments,
- construire des compétences civiques et culturelles, qui conduisent à développer une citoyenneté active et responsable.

L'Histoire a pour objectif de faire acquérir des connaissances, des concepts, des outils et des compétences indispensables à la compréhension du monde dans lequel vit l'élève, et de lui permettre de développer son esprit critique.

L'enseignement de l'Histoire au cycle d'orientation s'inscrit dans la continuité de l'école primaire, en mettant l'accent sur la problématisation et sur la démarche d'enquête.

#### Dotation horaire et conditions cadre

9 <sup>e</sup>	10 <sup>e</sup>	11 <sup>e</sup>
2 périodes	2 périodes	2 périodes

#### Moyens d'enseignement \*

Les moyens d'enseignement romands (MER) d'histoire sont actuellement en cours de finalisation. Ils sont en probation en 11<sup>e</sup> année dans une vingtaine de classes. Leur introduction se fera de façon échelonnée à partir de la rentrée scolaire 2019.

Dans l'intervalle, des séquences pédagogiques sont à disposition des enseignants sur le site Disciplines CO (<http://edu.ge.ch/co>).

Des séquences pédagogiques d'enseignement du fait religieux sont introduites en 9<sup>e</sup> année dans l'ensemble des classes. D'autres séquences pédagogiques seront introduites de façon échelonnée en 2019 et 2020 ; dans l'intervalle, les recueils de *Grands Textes* sont utilisés en 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> années.

\* Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par des ressources développées par les enseignants.

#### Évaluation

Les élèves sont évalués régulièrement sur les compétences (problématisation et démarche d'enquête) et les connaissances théoriques. Les moyennes trimestrielles sont établies sur la base d'au minimum deux travaux significatifs.

## Programme

L'Antiquité et le Moyen Âge sont au programme de la 9<sup>e</sup> année, la période allant de la Renaissance à 1914 de la 10<sup>e</sup> année, et les XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles sont étudiés en 11<sup>e</sup> année.

Les bornes chronologiques ne constituent toutefois pas un obstacle dans l'élaboration d'une séquence d'enseignement-apprentissage. Elles autorisent des allers et retours et des références à d'autres périodes historiques qui favorisent la construction de repères.

Le choix des thématiques tient compte des trois échelles du temps historique (courte, moyenne et longue durée) et des différentes échelles spatiales (locale, régionale, nationale, continentale, mondiale...).

Par ailleurs, l'enseignement de l'Histoire (objectif SHS 32 du PER) est organisé autour des axes suivants :

Démarches historiennes	Étude des permanences et des changements dans l'organisation des sociétés
Les sources	Dimension sociale et culturelle
Les représentations de l'Histoire	Dimension économique
Histoire et mémoire	Dimension politique
Chronologie et périodisation	Influence du fait religieux

Chaque démarche historique devrait être mobilisée au moins une fois dans l'année en relation avec une séquence pédagogique.

Une séquence croise nécessairement les démarches historiques et l'étude des permanences et changements dans l'organisation des sociétés.

Les enseignants organisent leur année scolaire en fonction de nombreux paramètres. Bien que les objectifs d'apprentissage soient communs aux différents regroupements ou sections, et que les attentes de niveau 2 du PER soient visées pour l'ensemble des élèves, le rythme de progression et le degré de complexité des situations proposées sont différenciés.

### **Enseignement du fait religieux**

L'enseignement du fait religieux fait partie intégrante du cours d'Histoire. Il s'appuie sur deux séquences pédagogiques introduites en 9<sup>e</sup> année en 2018-2019, sur le thème des récits cosmogoniques et des monothéismes.

D'autres séquences pédagogiques seront éditées et introduites de manière échelonnée en 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> années, à partir de la rentrée 2019 ; dans l'intervalle, la thématique du fait religieux est abordée dans le cadre de l'enseignement des Grands Textes (cf. programme cantonal *Enseignement des Grands Textes*).

### **Liens avec le programme de Langue et culture latines (LCL) en 9<sup>e</sup> année**

De nombreux aspects de l'histoire romaine – mythologie, vie quotidienne et monde romain – sont déjà étudiés au cours de LCL (cf. programme cantonal *Langue et culture latines*).

Ainsi, on traitera de façon prioritaire en Histoire l'organisation politique romaine, qui n'est pas au programme du cours de LCL.